



COMMUNE DE VEYRAS

CORONAVIRUS – INTERDICTION D'ACCES ET D'UTILISATION DES PLACES ET TERRAINS DE JEUX

Décision avec effet dès mardi 17.3.2020, jusqu'à nouvel avis

Au vu de l'évolution de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et compte tenu de l'état de situation extraordinaire décrété par la Confédération, la Commune de Veyras a décidé d'interdire l'accès et l'utilisation de l'ensemble des places et terrains de jeux situés sur le territoire communal.

La Commune de Veyras vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Stéphane Ganzer



Le Secrétaire
Samuel Favre